

Reconstruire la confiance en temps de crise : l'ODD 16+ pour BÂTIR une paix durable

Déclaration de la société civile de 2026 sur l'ODD 16+¹

I. INTRODUCTION

À l'approche de 2030, la promesse de l'Agenda 2030 des Nations Unies pour le développement durable s'éloigne dangereusement. Les conflits atteignent des niveaux record, avec la multiplication des conflits armés qui se superposent, des tensions interétatiques, un rétrécissement de l'espace civique et un recul mondial en matière d'égalité des genres dans toutes les régions du monde². Plutôt que des urgences isolées, le monde d'aujourd'hui est de plus en plus marqué par une polycrise, dans laquelle les chocs politiques, économiques, climatiques et de gouvernance sont interconnectés et se renforcent mutuellement au-delà des frontières, sapant les progrès de l'Agenda 2030 dans son ensemble. Comme le souligne le rapport du Secrétaire Général des Nations Unies de 2025³, nous ne sommes plus confrontés à une simple stagnation ; nous assistons à un recul par rapport aux progrès déjà réalisés pour 18 % des Objectifs de Développement Durable (ODD). Cependant, l'ODD 16 offre un cadre de référence pour naviguer dans cette polycrise en s'efforçant de construire des sociétés plus pacifiques, plus justes et plus inclusives. Réaliser ces progrès est également une condition préalable à la réalisation de tous les autres ODD⁴. Pourtant, les progrès sur l'ODD 16 restent très en retrait des objectifs, ce qui est d'autant plus aggravé en ces temps où le multilatéralisme est soumis à de fortes tensions, où la confiance dans les institutions s'érode et où le système des Nations Unies est contraint de s'adapter à de nouvelles réalités géopolitiques et sociétales.

C'est précisément pour cette raison que l'ODD 16 peut s'imposer non seulement comme un objectif de développement, mais aussi comme un cadre permettant de rétablir la confiance, de renforcer la gouvernance et de stabiliser la coopération dans un ordre international fragmenté⁵. Afin d'aider la communauté internationale à surmonter ces défis, la Déclaration de la Société Civile de 2026 sur l'ODD 16+ a été élaborée à l'issue de consultations et grâce aux contributions de divers acteurs du monde entier, en s'appuyant sur les réalités auxquelles sont confrontés les artisans de la paix locaux, les défenseurs des droits humains, les prestataires d'aide juridique, les organisations de base et les communautés locales. Cette Déclaration⁶ présente des recommandations clés appelant à l'action, nous rappelant que la mise en œuvre ne peut aboutir sans un soutien à ceux qui sont en première ligne face aux inégalités, à l'injustice et à la dégradation de l'environnement. Cette Déclaration met en évidence les tendances mondiales et leur impact sur la réussite du Programme de Développement durable à l'horizon 2030, et met en avant les recommandations politiques concrètes nécessaires pour redresser la barre. À un moment de profonde incertitude quant aux perspectives du multilatéralisme et de la coopération internationale, cette Déclaration s'appuie sur ses éditions précédentes et appelle toutes les parties prenantes à prendre position en faveur de l'ODD16+ et de la perspective d'ensemble du Programme de Développement Durable à l'horizon 2030. Le rétablissement de la confiance dans le multilatéralisme ne peut se faire qu'à travers des approches inclusives, participatives et multi-acteurs, ainsi que par la reconnaissance du fait que des sociétés pacifiques, justes et inclusives constituent les fondements essentiels du développement durable dans son ensemble.

1. Les organisations intéressées sont invitées à adhérer à la Déclaration de 2026 via ce lien: <https://forms.gle/t1tjdGQti6yHxbuaA>

2. *Conflict Index and Conflict Watchlist*, Armed Conflict Location & Event Data (ACLED), 2026; *The Strategic Blind Spot: How Neglecting Peacebuilding Undermines Global Security*, Civil Society Platform for Peacebuilding and Statebuilding (CSPPS), 2026.

3. *Work for the review of progress towards the Sustainable Development Goals: Report of the Secretary-General* (E/CN.3/2026/13), United Nations, Economic and Social Council, 2025.

4. *Global Progress Report on Sustainable Development Goal 16* (p. 6), United Nations Office on Drugs and Crime (UNODC); United Nations Human Rights, United Nations Development Programme (UNDP), 2025.

5. Le *Global Progress Report on Sustainable Development Goal 16* constate qu'aucune des 12 cibles relevant de l'ODD n'est velle d'être atteinte et que 15% d'entre elles évoluent dans la mauvaise direction.

6. Cette déclaration s'appuie sur ses éditions précédentes, notamment sur la Déclaration de la société civile de 2024 et celle de 2025 concernant l'ODD 16+.

II. APPEL À L'ACTION

Les recommandations présentées ci-dessous reposent sur la nécessité de restaurer l'efficacité, l'inclusivité et la confiance dans la gouvernance multilatérale en répondant aux défis réels auxquels les communautés sont confrontées sur le terrain. Dans ce contexte, la société civile joue un rôle crucial non seulement pour soutenir la mise en œuvre de l'Agenda 2030, mais aussi pour veiller à ce que les États membres, les institutions internationales et toutes les parties prenantes concernées respectent les engagements qu'ils ont pris. À travers le monde, les organisations de la société civile (OSC) continuent de soutenir les efforts locaux de consolidation de la paix, de défendre les droits humains, d'élargir l'accès à la justice, de soutenir les communautés vulnérables et de préserver la participation démocratique malgré des environnements de plus en plus restrictifs. Les acteurs locaux de la consolidation de la paix, les agents de justice communautaire, les éducateurs, les femmes leaders et les organisations de jeunesse continuent de favoriser le dialogue, de renforcer la résilience des communautés et de créer des espaces de participation malgré l'insécurité, l'exclusion, les ressources limitées et les menaces croissantes qui pèsent sur l'espace civique.

À cette intersection, BÂTIR pour l'ODD16+ signifie traduire les engagements en actions concrètes à travers les cinq priorités interdépendantes de cette Déclaration, à savoir : **Bâtir un espace civique renforcé, démocratique et participatif**; **Agir contre les inégalités structurelles par une transformation des systèmes de financement vers la justice économique** ; **Tenir les institutions responsables pour une justice centrée sur les personnes et l'État de droit** ; **Investir dans la prévention des conflits et la consolidation de la paix** ; **Renforcer les droits humains, les libertés fondamentales et l'inclusion**. Ces priorités reflètent à la fois la gravité des crises qui exigent une réponse urgente et l'ampleur des mesures nécessaires pour y faire face. Chaque section présente un diagnostic de la situation actuelle ainsi que des recommandations concrètes et réalisables à l'intention des États membres, des bailleurs de fonds, du système des Nations Unies et de la société civile. La réalisation de progrès significatifs vers l'Agenda 2030 dépendra avant tout des engagements pris par les États, mais nécessite également que le système multilatéral crée les conditions politiques, financières et institutionnelles permettant à la société civile et aux acteurs locaux de participer de manière significative à l'élaboration et à la mise en œuvre de solutions à tous les niveaux. À l'heure où la coopération multilatérale est soumise à une pression croissante, défendre l'ODD 16+ est à la fois un appel à l'action pour que toutes les parties prenantes s'engagent en faveur de l'ODD 16+ et de la vision d'ensemble de l'Agenda 2030.

BÂTIR : UN ESPACE CIVIQUE RENFORCÉ, DÉMOCRATIQUE ET PARTICIPATIF

Une société civile forte et dynamique est une condition préalable à l'édification de sociétés pacifiques, justes et inclusives. Le recul de la démocratie, le rétrécissement de l'espace civique, les restrictions et les attaques contre les organisations de la société civile constituent de sérieux défis pour l'inclusion visée par l'ODD 16.

- Partout dans le monde, les normes démocratiques sont érodées par la montée des idéologies autoritaires et anti-droits, qui ont conduit au démantèlement des institutions judiciaires, à des reculs en matière de liberté des médias et de droits humains, ainsi qu'à une désinformation généralisée, encore alimentée par la polarisation politique. Le CIVICUS Monitor note qu'en 2025, seuls 7,2 % de la population mondiale vit dans un espace civique ouvert ou étroit, c'est-à-dire dans des environnements où la société civile peut opérer librement sans répression⁷. En outre, le Rapport sur la Démocratie 2025 de V-Dem révèle que 72 % de la population mondiale vit désormais sous un régime autocratique, les autocraties étant désormais plus nombreuses que les démocraties à l'échelle mondiale.
- Les menaces qui pèsent sur les acteurs de la société civile et le « rétrécissement de l'espace civique » se caractérisent par l'intensification des persécutions, de la répression juridique et de la propagande. Partout dans le monde, les défenseurs des droits humains, les journalistes, les artisans locaux de la paix, les femmes leaders, les défenseurs de la justice au niveau local et les jeunes militants sont de plus en plus confrontés à des campag-

7. [Global Summary: Civic Space Dynamics, Monitor, 2025 Findings, CIVICUS, 2025.](#)

- nes de dénigrement, à la surveillance, à la répression numérique, à la censure en ligne et à des attaques ciblées. Beaucoup sont contraints à l'exil en raison d'environnements de plus en plus hostiles et de l'instrumentalisation ainsi que de la prolifération des lois sur les agents étrangers visant à réprimer les voix dissidentes⁸.
- Les OSC sont confrontées à la surveillance, aux restrictions de financement et même à des fermetures forcées. Face à ces défis, certaines des institutions structurelles censées garantir la responsabilité (telles que les bureaux des médiateurs) ont été confrontées à des contraintes financières et politiques, et un État de droit affaibli offrant peu de recours aux acteurs au niveau national, tandis que l'impunité face aux violations des droits humains constitue une tendance mondiale.

À mesure que les canaux de participation démocratique, tels que ceux permettant d'exprimer des griefs et d'influencer les décisions publiques, se referment en raison d'un manque de financement et d'une législation restrictive, les organisations locales et les groupes déjà marginalisés sont alors d'autant plus sous-représentés dans la prise de décision et l'élaboration des politiques. Ces défis se posent à la société civile au niveau national, mais ils sont de nature mondiale. Alors que les tactiques et les discours anti-droits et autoritaires se propagent au-delà des frontières, ces défis se font ressentir dans toutes les régions du monde et requièrent, par conséquent, une action multilatérale et internationale.

RECOMMANDATIONS:

- Nous appelons les États membres à **adopter et à appliquer une législation protégeant l'espace civique, les droits humains et les libertés fondamentales, ainsi qu'à examiner et réviser les cadres législatifs existants afin de garantir leur conformité avec les droits humains et l'égalité des genres**, d'établir une base juridique solide pour les activités des ONG et de protéger contre toute ingérence indue dans les activités de la société civile. Les cadres mondiaux doivent **préserver les principes démocratiques** afin de garantir que les gouvernements nationaux inversent la tendance à l'ingérence de l'exécutif auprès des tribunaux, des parquets et des organismes de contrôle indépendants, et mettent fin à l'utilisation abusive des pouvoirs d'urgence, de la législation antiterroriste, des lois sur les agents étrangers ou de pouvoirs juridiques restrictifs similaires visant à réduire au silence la dissidence et à se soustraire à la responsabilité publique.
- Les gouvernements et le système des Nations Unies doivent **réaffirmer le rôle central de la société civile, notamment des organisations locales et communautaires**, dans la mise en œuvre des programmes des Nations Unies, y compris l'Agenda 2030. Les gouvernements ont la responsabilité de soutenir les mesures visant à renforcer le **caractère représentatif, participatif et démocratique des Nations Unies**, notamment par le recours à des mécanismes tels que les assemblées citoyennes, l'examen de la création d'un organe parlementaire et l'instauration d'une Journée internationale de la société civile par l'Assemblée générale des Nations Unies. Ces initiatives contribueraient à promouvoir de manière proactive des récits positifs mettant en valeur le leadership et l'impact de la société civile, afin de contrer la désinformation et les tentatives de délégitimation.
- Les États membres champions de l'ODD 16+ doivent demander **des comptes aux gouvernements quant à leurs engagements en matière d'espace civique et de droits humains**, notamment par le biais de l'Examen périodique universel, des mécanismes des droits humains et des processus d'Examen national volontaire. En outre, ils doivent garantir la mise en place de **garanties et de normes pour la participation de la société civile dans tous les processus des Nations Unies**, passant d'une consultation ad hoc et d'une inclusion symbolique à un engagement structuré et significatif.
- Les gouvernements qui mènent des actions restreignant la société civile ou sapant l'État de droit devraient faire face à des **réponses fermes, cohérentes et fondées sur des principes de la part de la communauté internationale** – en particulier, les gouvernements « champions » de la démocratie, de l'État de droit et des libertés fondamentales doivent s'exprimer et demander des comptes aux autres gouvernements.
- Nous appelons les donateurs et les pays donateurs à accroître **leurs investissements dans la protection de l'espace civique**, notamment en matière d'aide juridique, de sécurité numérique et de résilience

8. *Foundations of Freedom: Civic Space, Freedom House, October, 2025.*

organisationnelle pour les OSC opérant dans des environnements hostiles, pour les défenseurs des droits humains (DDH) et pour les organisations dirigées par des femmes et au service des femmes, compte tenu des menaces disproportionnées auxquelles elles sont confrontées, notamment en raison du rétrécissement de l'espace civique et de l'action des acteurs hostiles à l'égalité des genres.

AGIR CONTRE : LES INÉGALITÉS STRUCTURELLES PAR UNE TRANSFORMATION DES SYSTÈMES DE FINANCEMENT VERS LA JUSTICE ÉCONOMIQUE

Dans un contexte de baisse préoccupante de l'aide publique au développement (APD) chez l'ensemble des bailleurs, y compris le démantèlement de l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID) qui a eu lieu en 2025, il est clair que les niveaux de financement pour le développement durable restent insuffisants, tandis que l'architecture financière internationale n'est pas en mesure de produire les changements transformateurs nécessaires pour les populations et la planète.

- Selon le Comité d'Aide au Développement (CAD) de l'OCDE, en 2025, l'APD bilatérale a chuté de 26,4 % pour s'établir à 126,4 milliards de dollars, tandis que l'APD multilatérale a reculé de 12,7 % pour atteindre 47,9 milliards de dollars, soit 4,2 % de moins qu'en 2019⁹. Il s'agit de la plus forte baisse jamais enregistrée dans l'histoire de l'APD.
- De plus, alors que la cible 17.22 des Objectifs de Développement Durable prévoit des contributions d'APD à hauteur de 0,7 % du revenu national brut (RNB) des donateurs, les contributions des pays membres et associés du CAD n'ont représenté que 0,26% du RNB combiné de ces pays.
- Parallèlement, en 2025, les dépenses militaires mondiales ont atteint 2 887 milliards de dollars, marquant la 11e année consécutive de hausse, comme l'a noté l'Institut International de Recherche sur la Paix de Stockholm (SIPRI)¹⁰. Il s'agit là d'un contraste saisissant entre le recul de l'APD et l'augmentation des dépenses militaires.
- La CNUCED estime que la dette publique des pays en développement a désormais atteint 31 000 milliards de dollars¹¹. Le Rapport 2026 sur le financement du développement durable (FSDR 2026) indique que le service de la dette dans les pays en développement a atteint son plus haut niveau depuis 20 ans en 2024, environ la moitié des pays à faible revenu étant exposés à un risque élevé de surendettement ou se trouvant déjà en situation de surendettement¹².
- Face à l'insuffisance des financements consacrés au développement durable et à la marge de manœuvre budgétaire restreinte dont disposent les pays pour honorer leurs engagements, les populations subissent les conséquences des mesures d'austérité et de la réaffectation des ressources publiques au service de la dette ou aux dépenses militaires et de défense. Lorsque les citoyens ne peuvent pas accéder aux services publics essentiels, leur confiance dans les institutions publiques tend à s'éroder.

Les défis auxquels sont confrontés tant les acteurs de la société civile à la recherche de financements pour soutenir leur action que les pays en développement ayant besoin d'aide pour atteindre leurs objectifs de développement sont étroitement liés et marqués par une vulnérabilité face à l'évolution des priorités des bailleurs de fonds. C'est dans cette optique que les recommandations mettent en avant à la fois des mesures visant à transformer les modèles de financement des acteurs de la société civile aux niveaux national et local, et des initiatives destinées à remédier aux asymétries de pouvoir et aux inégalités au sein de l'architecture financière internationale.

RECOMMANDATIONS:

- a) Les États membres doivent respecter **leurs engagements en matière d'Aide Publique au Développement (APD) et s'abstenir de réorienter les financements destinés au développement** vers des approches sécuritaires ou militarisées, tout en préservant la transparence et l'intégrité des flux financiers entre les pays ainsi qu'une gestion budgétaire publique transparente au niveau national.
- b) Les bailleurs de fonds doivent **donner la priorité à un financement de base flexible et à long terme qui parvienne aux organisations locales**¹³ et aux communautés, en réduisant l'aversion au risque chez les bailleurs de fonds et les institutions financières. Les bailleurs de fonds doivent privilégier et maintenir des

9. [A historic decline in foreign aid: Preliminary 2025 ODA data](#), Organisation for Economic Co-operation and Development (OECD), 2026.

10. [Global military spending rise continues as European and Asian expenditures surge](#), Stockholm Peace Research Institute (SIPRI), 2026.

11. [A World of Debt](#), UN Trade and Development (UNCTAD), 2025.

12. [Financing for Sustainable Development Report 2026: Implementing the Sevilla Commitment](#), United Nations, 2026.

13. Pour plusieurs informations: [Call to Action on Locally Led Development](#), Locally Led Development, 2026.

accords pluriannuels qui permettent aux organisations de planifier stratégiquement tout en réduisant les frais administratifs lourds. Dans la mesure du possible, les bailleurs de fonds doivent **concevoir conjointement les stratégies de financement avec les communautés et les OSC de première ligne plutôt que d'imposer leurs priorités**, tout en veillant à ce que les organisations de base puissent accéder aux possibilités de financement sur un pied d'égalité.

c) Les gouvernements doivent œuvrer en faveur **d'un allègement de la dette contraignant et réglementé pour les pays en développement fortement endettés**, en reconnaissant que le service de la dette entre en concurrence directe avec les investissements dans la gouvernance et le développement durable. Cela nécessite, en retour, une plus grande représentation des pays du Sud dans les processus décisionnelles, notamment au Fonds monétaire international et à la Banque mondiale. Au niveau national, les gouvernements doivent **respecter et garantir l'espace civique afin de permettre à la société civile, au monde universitaire et aux journalistes de protéger les droits humains et les services publics**, tout en veillant à ce qu'ils puissent exercer leurs activités sans répression ou ingérence, conformément aux normes internationales en matière de droits humains – afin de garantir l'élaboration de politiques et l'allocation des ressources centrées sur les personnes.

d) Les acteurs de la société civile et les autres **défenseurs de l'ODD 16 doivent forger des alliances intersectorielles** reliant l'ODD 16 à la justice économique, au financement climatique, aux inégalités et à la justice de genre, afin de renforcer la mise en œuvre de l'Agenda 2030 dans son ensemble.

TENIR : LES INSTITUTIONS RESPONSABLES POUR UNE JUSTICE CENTRÉE SUR LES PERSONNES ET L'ÉTAT DE DROIT

Les lacunes persistantes en matière de justice restent un obstacle majeur à l'ODD 16 et nécessitent la promotion d'une approche de la justice centrée sur les personnes – une approche qui donne la priorité aux besoins et aux réalités vécues des individus plutôt que de se concentrer uniquement sur les procédures institutionnelles. Combler le fossé mondial en matière de justice nécessite également de transformer les systèmes juridiques pour qu'ils deviennent plus réactifs, inclusifs, accessibles et fondés sur l'autonomisation juridique. Cela implique de donner la priorité à la résolution des besoins juridiques urgents – tels que les droits fonciers, la lutte contre la violence sexiste et la protection des travailleurs – tout en renforçant la confiance du public grâce à l'humanisation des procédures judiciaires, à des approches communautaires, notamment par le biais de parajuristes communautaires et d'autres initiatives locales, ainsi qu'à la suppression des obstacles systémiques qui empêchent les individus, en particulier les groupes marginalisés, d'accéder à la justice et d'exercer leurs droits.

- 5,1 milliards de personnes – soit environ les deux tiers de la population mondiale – n'ont pas véritablement accès à la justice car elles ne peuvent pas résoudre leurs problèmes juridiques quotidiens, sont exclues de la protection offerte par la loi ou vivent dans des conditions d'injustice extrême. Parmi elles, 1,5 milliard de personnes sont confrontées à des problèmes de justice civile, administrative ou pénale qu'elles ne parviennent pas à résoudre – découragées par les coûts, la complexité des procédures, le manque de confiance ou la simple absence de services répondant à leurs besoins¹⁴.
- L'OCDE estime que les pays eux-mêmes perdent entre 0,5 et 3 % de leur PIB chaque année en raison des coûts liés aux besoins non satisfaits de leurs citoyens en matière de justice. On estime que chaque dollar investi dans la justice est susceptible de rapporter au moins 16 dollars de bénéfices seulement en termes de réduction du risque de conflit, sans compter d'innombrables autres avantages intangibles¹⁵.
- Les décès de civils dans les conflits ont augmenté de 40 % à l'échelle mondiale en 2024. En 2023-2024, quatre fois plus de femmes et d'enfants ont été tués dans des conflits armés qu'au cours de la période des deux années précédentes¹⁶. Avec seulement 125 États parties au Statut de Rome de la Cour Pénale Internationale (CPI), et alors que de nombreuses puissances militaires mondiales restent hors de portée de la CPI, d'importantes lacunes en matière de responsabilité subsistent et l'impunité continue de s'étendre.

L'expérience montre que les investissements dans une justice centrée sur les personnes et l'autonomisation juridique – permettant aux communautés de connaître, d'utiliser et de façonner le droit – renforcent leur capacité à

14. *Justice for All: Report of the Task Force on Justice*, PathFinders, 2019.

15. Ibid.

16. *Global Progress Report on Sustainable Development Goal 16: Indicators on Peaceful, Just and Inclusive Societies*, United Nations Office on Drugs and Crime (UNODC); United Nations Human Rights, United Nations Development Programme (UNDP), 2025.

tenir les institutions responsables de leurs mandats et améliorent l'aptitude des gouvernements et des institutions à répondre aux besoins fondamentaux des communautés. Par ailleurs, le renforcement des mécanismes de redevabilité aux niveaux national et mondial est essentiel pour combler l'écart entre les protections garanties par le droit et la réalité des atrocités toujours plus graves et de l'impunité qui sévit dans le monde actuel.

RECOMMANDATIONS:

- a) Les gouvernements doivent **accorder la priorité à une justice centrée sur la personne et en faire un principe directeur**, en reconnaissant et **en intégrant l'accès à la justice, l'autonomisation juridique, l'État de droit et les considérations relatives aux droits de l'homme dans toutes les fonctions essentielles de l'administration publique** – depuis l'allocation budgétaire, la prestation des services publics et les institutions de contrôle jusqu'à la gouvernance foncière, les soins de santé et l'éducation. Cela implique notamment de créer et de protéger des **environnements propices pour les prestataires d'aide juridique et les acteurs de la justice communautaire** par le biais d'une reconnaissance juridique officielle, le cas échéant, et par le biais de mécanismes qui protègent les praticiens contre les ingérences politiques, le harcèlement et la fermeture. Cela implique également **de donner la priorité à la justice pour les communautés sous-représentées**, notamment les femmes et les filles, les personnes handicapées, les peuples autochtones et d'autres populations vulnérables.
- b) Les gouvernements **doivent financer de manière adéquate les programmes de justice centrée sur les personnes, d'aide juridique et d'autonomisation juridique**. Les investissements publics doivent être orientés vers les zones où les besoins en matière de justice sont les plus importants, en particulier pour les mécanismes communautaires, notamment les parajuristes communautaires et les cliniques juridiques mobiles qui desservent les populations rurales, marginalisées et touchées par les conflits, ainsi que les mécanismes locaux de règlement alternatif des litiges. **Les bailleurs de fonds doivent également accorder la priorité à l'intégration de la justice dans tous leurs programmes de manière transversale**, en reconnaissant que la justice est fondamentale pour le développement. Les bailleurs de fonds devraient également renforcer le financement de base pluriannuel des réseaux de praticiens, avec des exigences et des procédures souples et simplifiées permettant à ce financement d'atteindre les communautés où les besoins sont les plus grands.
- c) Les gouvernements doivent **ratifier le Statut de Rome et ses amendements** et reconnaître la compétence obligatoire de la Cour internationale de Justice (CIJ), tout en s'élevant collectivement contre les attaques visant les institutions judiciaires internationales et en prenant d'autres mesures appropriées pour contrer ces attaques.
- d) Les États membres doivent également **engager une réforme de l'utilisation du droit de veto au sein du Conseil de sécurité des Nations Unies**, en s'appuyant sur des initiatives telles que la Veto Initiative et les engagements pris dans le Pacte pour l'avenir, afin de contrer les tentatives des membres permanents du Conseil de sécurité de se soustraire à leur responsabilité en cas de violation du droit international, y compris du droit international humanitaire. Les États membres doivent également **examiner et adopter un traité sur les crimes contre l'humanité**, qui pourra servir d'outil essentiel pour garantir la responsabilité en cas d'autres injustices graves.
- e) Tous **les gouvernements doivent mettre pleinement en œuvre la Convention des Nations Unies contre la corruption**, notamment par le biais de la transparence des marchés publics, des registres des bénéficiaires effectifs et d'un contrôle significatif des finances publiques par la société civile. Cela implique que les gouvernements **investissent des ressources supplémentaires et élargissent les mandats des institutions nationales des droits humains (INDH), des institutions supérieures de contrôle (ISC) ou d'autres mécanismes de contrôle** susceptibles de jouer un rôle essentiel pour tenir les gouvernements responsables de leurs engagements politiques et budgétaires, ainsi que du respect de l'État de droit dans son ensemble. Les gouvernements devraient également répondre aux appels en faveur de la création **d'une Cour internationale anticorruption**, qui pourrait contribuer à combler des lacunes critiques en matière de responsabilité face à la corruption à tous les niveaux.

INVESTIR : DANS LA PRÉVENTION DES CONFLITS ET LA CONSOLIDATION DE LA PAIX

Les conflits atteignent des niveaux sans précédent, avec des conflits armés multiples et qui s'entrecoupent, ainsi que des tensions entre États, présents dans toutes les régions du monde¹⁷. Le paysage géopolitique et le contexte de financement actuels privilégient de plus en plus les réponses militarisées à court terme au détriment de la prévention des conflits à long terme, de la diplomatie et de la consolidation de la paix. Cette situation est aggravée par le rétrécissement de l'espace civique et le champ du débat légitime sur les questions de sécurité dans de nombreux pays, où les voix critiques remettant en question les approches militarisées sont facilement présentées comme naïves, déloyales ou « irréalistes ». De plus, les effets de la violence et des conflits dépassent largement les zones de combat.

- La recrudescence des conflits a contribué à une augmentation des dépenses militaires mondiales (2 880 milliards de dollars en 2025¹⁸) et, par conséquent, à un détournement des fonds destinés à la consolidation de la paix et au développement.
- Les conflits constituent une force déstabilisatrice susceptible de compromettre n'importe lequel des ODD. Leurs répercussions se font sentir dans l'ensemble des sociétés, perturbant le commerce maritime, les chaînes d'approvisionnement et les secteurs énergétiques, ce qui exacerbe les inégalités et la pauvreté. La normalisation de la violence, associée à la disponibilité des armes, contribue à de nombreuses formes de violence, notamment les fusillades de masse, l'expansion des groupes armés, des milices, des réseaux criminels organisés et des violences domestiques¹⁹. De plus, les dépenses militaires et la fabrication d'armes comptent parmi les principaux facteurs contribuant à la crise climatique²⁰. L'essor de la militarisation témoigne d'une érosion plus profonde de la confiance sociale et d'un affaiblissement de la conviction que la sécurité humaine constitue une voie vers la paix²¹.
- Comme la plupart des violences se produisent en dehors des zones de conflit, il est essentiel de comprendre les interventions nécessaires pour prévenir les conflits et lutter contre la violence hors conflit, ce qui présente un potentiel d'avantages économiques et sociétaux significatifs²².
- En raison de la montée de l'autoritarisme et des idéologies anti-genre, anti-religion et anti-droits, on observe un recul mondial contre l'égalité des genres et les approches sensibles au genre en matière de politiques et de programmes de paix et de gestion des conflits. Alors que les conflits, qui atteignent des niveaux record, touchent le plus durement les femmes et les filles, une crise de la violence sexiste persiste, près d'une femme sur trois – soit environ 840 millions dans le monde – ayant subi des violences conjugales ou sexuelles au cours de sa vie²³.

Une paix durable ne peut être instaurée qu'avec la dissuasion militaire. Elle nécessite de rétablir la confiance, de renforcer les institutions inclusives, d'investir dans la protection sociale et la prévention, et de promouvoir des approches communautaires en matière de consolidation de la paix et de résolution des conflits. À cet égard, l'éducation à la paix, les approches fondées sur le dialogue et les modèles de sécurité humaine ancrés au niveau local jouent un rôle essentiel dans le renforcement de la cohésion sociale et de la résilience à long terme.

RECOMMANDATIONS:

a) **Rééquilibrer les dépenses militaires et réorienter les fonds** en reconnaissant que la résolution des conflits repose sur la prévention et la consolidation de la paix. En conséquence, les gouvernements doivent **investir dans des politiques et des programmes visant à réduire, traiter et prévenir les conflits violents et les atrocités**, notamment en veillant à ce qu'une partie des budgets d'aide étrangère soit consacrée à la consolidation de la paix et à la prévention des conflits. Cela nécessite de redéfinir **la sécurité dans une perspective de sécurité humaine, en allant au-delà des approches militarisées** de la consolidation de la paix et de la prévention.

17. *Conflict Index and Conflict Watchlist*, Armed Conflict Location & Event Data (ACLED), 2026; *The Strategic Blind Spot: How Neglecting Peacebuilding Undermines Global Security*, Civil Society Platform for Peacebuilding and Statebuilding (CSPPS), 2026.

18. *111 Years Later: Still Choosing Peace*, Women's International League for Peace and Freedom (WILPF), 2026.

19. *Global Organized Crime Index 2025: Crime at a crossroads*, Global Organized Crime Index, 2025.

20. *Feminist Interventions: Resisting The Militarization Of The Climate Crisis*, Women's Environment and Development Organization (WEDO); Centre for Feminist Foreign Policy (CFFP), 2023.

21. *Indirect impacts of firearms on states or communities*, United Nations Office on Drugs and Crime (UNODC).

22. *Beyond the Battlefields: Practical Strategies to Halving Global Violence in Our Homes, Streets, and Communities*, The Center on international Cooperation at New York University (NYU CIC), 2024.

23. *Lifetime toll: 840 million women faced partner or sexual violence*, World Health Organization (WHO), 2025.

b) Les États membres doivent **financer et mettre en œuvre** les engagements pris au titre **des résolutions 1325 et 2250 du Conseil de sécurité des Nations Unies**. Cela inclut l'établissement de plans d'action nationaux sur la Jeunesse, la Paix et la Sécurité (JPS) ainsi que sur les Femmes, la Paix et la Sécurité (FPS), dotés d'un financement dédié, d'un suivi et d'une participation réelle, y compris des ressources allouées aux organisations dirigées par des femmes et des jeunes. Les États membres doivent veiller à ce que la mise en œuvre des initiatives JPS et FPS soit considérée comme un élément essentiel de la paix et de la sécurité, et non comme un simple complément.

c) La communauté internationale doit **investir dans** les efforts **locaux de consolidation de la paix, de prévention des conflits et de prévention des atrocités**, notamment, mais sans s'y limiter : les technologies émergentes dotées des outils nécessaires pour lutter contre les facteurs numériques de conflit ; l'éducation à la paix en tant que compétence pratique dans les écoles et les communautés ; le dialogue et les mécanismes participatifs de prévention des conflits, y compris ceux menés par les communautés autochtones ; et la surveillance des violations des droits humains et des atrocités afin de promouvoir la responsabilité, parallèlement à la création d'espaces sûrs pour la société civile, les femmes et les filles, ainsi que les jeunes. Des investissements supplémentaires doivent être réalisés pour **renforcer la solidarité transfrontalière entre les acteurs de la société civile œuvrant pour la paix**, y compris un échange de connaissances significatif entre les organisations du Nord et du Sud géopolitiques. Il convient également de mettre en place des mécanismes permettant d'intégrer les données et connaissances produites par les communautés dans les processus de consolidation de la paix, tout en plaçant au centre les voix des personnes les plus directement touchées par les conflits, en particulier les femmes et les filles.

d) Nous appelons les gouvernements à **considérer la prévention des conflits, en particulier une prévention des conflits sensible au genre** qui valorise les femmes et les filles dans les contextes fragiles et touchés par les conflits, comme un investissement nécessaire à la réussite des différents volets de l'ensemble de vos programmes d'aide étrangère et de sécurité.

e) Nous appelons le système des Nations Unies et les gouvernements à mettre en œuvre une **approche intégrée qui renforce les principes de paix, de justice, de gestion des conflits, de sécurité et d'égalité des genres dans l'ensemble des ODD**, en reconnaissant que l'investissement dans l'ODD 16+ peut adresser les sources d'instabilité tout en identifiant les facteurs structurels de conflit nécessitant des mesures supplémentaires dans l'ensemble des ODD — chômage, exclusion, inégalités, rétrécissement de l'espace civique et faiblesse de la cohésion sociale.

f) Nous appelons les gouvernements et les entreprises à garantir **la diligence raisonnable et la transparence dans toutes les opérations susceptibles d'influencer la dynamique des conflits** et à mettre fin aux activités, notamment la production et les transferts d'armes, le commerce d'armes insuffisamment réglementé, les technologies de surveillance et les projets d'extraction qui alimentent la violence et la répression.

RENFORCER : LES DROITS HUMAINS, LES LIBERTÉS FONDAMENTALES ET L'INCLUSION.

L'aggravation des crises liées au recul de la démocratie, aux attaques contre la société civile et les défenseurs des droits humains, ainsi que la montée des tendances à l'exclusion et à la discrimination continuent de montrer à quel point le monde est encore loin des sociétés inclusives envisagées par l'ODD 16. Ces dynamiques ne sont pas seulement sociales, mais de plus en plus institutionnelles. Lorsque les cadres internationaux – y compris ceux associés aux Nations Unies – ne parviennent pas à défendre et à protéger de manière cohérente les normes d'inclusion, ces pratiques risquent de se normaliser au niveau national. En conséquence, les inégalités se renforcent, l'accès aux opportunités se réduit et la confiance dans les institutions continue de s'éroder, révélant que l'inclusion ne peut être considérée comme acquise, même là où des protections juridiques formelles existent.

- Des données récentes de l'ONU portant sur 119 pays montrent qu'une personne sur cinq dans le monde déclare avoir été victime de discrimination sur la base d'au moins un motif interdit au cours de l'année écoulée, les taux étant encore plus élevés dans les pays les moins avancés. Les personnes handicapées, les femmes, les migrants, les minorités ethniques et les populations les plus pauvres sont touchées de manière disproportionnée et sont souvent confrontées à des formes d'exclusion qui se recoupent.

- Selon le rapport phare de l'Alliance Pathfinders sur les inégalités et l'exclusion, l'analyse a montré que, dans les 55 pays examinés, les personnes issues des groupes ethniques, raciaux ou linguistiques les plus marginalisés ont près de trois fois plus de chances de faire partie des ménages les plus pauvres. Cette exclusion a également un coût direct en matière de sécurité : les pays présentant des niveaux élevés d'inégalités en matière d'éducation entre les groupes ethniques et religieux sont exposés à un risque deux fois plus élevé de conflits violents, l'exclusion des groupes ethniques du pouvoir politique étant corrélée à un risque de conflit encore plus élevé²⁴.
- En 2024, au moins 502 défenseurs des droits humains, journalistes et syndicalistes ont été tués dans 44 pays, et 123 autres ont disparu dans 37 pays. Si ces chiffres sous-estiment considérablement le nombre réel de menaces pesant sur les défenseurs des droits, ils révèlent la culture profonde d'impunité qui s'est installée tant au niveau national qu'au niveau mondial.

En 2015, les gouvernements ont pris l'engagement fondamental, inscrit dans l'Agenda 2030, de « ne laisser personne de côté ». Aujourd'hui, on peut conclure sans équivoque que ces efforts restent insatisfaits et, dans de nombreux cas, font l'objet d'un grave recul. La convergence entre le recul de la démocratie, le rétrécissement de l'espace civique, la discrimination endémique et les attaques ciblées contre ceux qui osent dire la vérité au pouvoir met en évidence des défis systémiques et structurels qui doivent être surmontés au cours des dernières années menant à 2030 et au-delà.

RECOMMANDATIONS:

a) Pour respecter leurs engagements phares visant à « ne laisser personne de côté », les gouvernements doivent transformer la rhétorique et les engagements politiques en **plans d'action nationaux concrets et dotés de ressources suffisantes**, comprenant des lignes budgétaires dédiées et la collecte de données désagrégées, et l'élargissement des mécanismes liés à la mise en œuvre et au suivi des ODD afin d'y inclure la société civile et les communautés locales.

b) Les États membres et la communauté internationale doivent veiller à ce que le **Conseil des droits de l'Homme des Nations Unies et les organes conventionnels soient vigoureusement défendus, dotés de ressources suffisantes, et renforcés ou modernisés**, en reconnaissant leur rôle en tant que mécanismes essentiels de responsabilisation. En outre, les gouvernements connus pour **leurs violations des droits humains devraient se voir interdire de siéger au Conseil des droits de l'Homme**, et des mécanismes doivent être mis en place pour exclure les membres du Conseil en cas de violations des droits humains.

c) **Les gouvernements doivent soutenir activement et favoriser un environnement propice aux médias et aux journalistes indépendants**, notamment en s'abstenant de toute rhétorique qui délégitime ou met en danger les journalistes et les institutions médiatiques, ou en s'y opposant. Les gouvernements doivent également **mettre en place de toute urgence des mécanismes de protection financés par l'État pour les journalistes et les défenseurs des droits humains au sein de leurs pays**, avec la coordination des principaux « champions » de la démocratie afin de tenir les gouvernements responsables des meurtres, agressions et disparitions inacceptables de journalistes et de défenseurs des droits humains. En outre, tous les gouvernements qui n'ont pas encore adopté ou pleinement mis en œuvre des lois sur le droit à l'information doivent le faire sans plus tarder.

d) **Les gouvernements doivent adopter une législation contraignante** sur le développement et le déploiement de l'intelligence artificielle (IA) et des technologies de surveillance, et **mettre en place des organismes de contrôle indépendants** habilités à enquêter sur les violations de la réglementation et à demander des comptes aux contrevenants. **Les gouvernements doivent également tenir les entreprises et les plateformes légalement responsables** de l'amplification algorithmique de la désinformation et des contenus qui incitent à la violence ou érodent le tissu social. Cela doit passer par l'adoption et l'application de lois respectueuses des droits humains pour réguler les préjudices en ligne.

e) Nous appelons les organisations de la société civile à tous les niveaux à **établir et à maintenir une collaboration et des coalitions au-delà des cloisonnements**, en mettant particulièrement l'accent sur les défis communs liés aux « menaces existentielles pesant sur la société civile » – notamment le recul de la

24. *From Rhetoric to Action: Flagship Report*, PathFinders, 2021.

et la réduction des financements. Cela exigera également de la société civile qu'elle mobilise de manière stratégique les bailleurs de fonds, les gouvernements et d'autres acteurs clés afin de créer une appropriation commune de la réponse à ces menaces, ce qui sera essentiel pour identifier et faire avancer des domaines concrets de collaboration, d'action, de financement et de soutien institutionnel visant à renforcer la résilience de la société civile.